

**Conseil municipal du 03 février 2025
Commune du Givre – D202510-08**

Envoyé en préfecture le 06/02/2025
Reçu en préfecture le 06/02/2025
Publié le
ID : 085-218501013-20250204-D202510_08-DE



- **D202410-08 – Convention de partenariat pluriannuelle avec Vendée Grand Littoral pour le transport des scolaires au spectacle de Noël intercommunal**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2021-09-D26 du conseil communautaire du 29 septembre 2021,

Considérant les fêtes de Noël comme un moment particulier pour les enfants, empreint de féerie et de magie. Elles sont aussi souvent l'occasion pour les écoles ou certaines mairies d'offrir aux enfants un moment de partage autour d'animations diverses.

Considérant le souhait de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral dans le cadre des compétences supplémentaires « Actions culturelles, touristiques et sportives », que tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires du territoire puissent profiter d'un spectacle de Noël de qualité.

A l'issue de ces représentations, un goûter est offert aux enfants.

Dans le cadre de ces séances la Communauté de communes Vendée Grand Littoral organisera le transport, depuis l'école à la salle polyvalente d'accueil.

Madame le Maire présente à l'Assemblée la convention de partenariat pluriannuelle 2021-2025 avec la Communauté de communes pour la prise en charge du transport collectif. Aussi, il apparait que le Conseil municipal n'aurait pas délibéré pour valider et autoriser

Cette dernière indique notamment les modalités financières de la prestation, assurée par Vendée Grand Littoral qui refacturera à chaque Commune 1/20ème du coût total du transport.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de :

- **Valider** la convention pluriannuelle 2021-2025 avec la Communauté de communes Vendée Grand Littoral dans le cadre de l'organisation du transport des scolaires au spectacle de Noël telle que ci-annexée,
- **Accepter** la refacturation à la commune à raison de 1/20 du coût total du transport des scolaires pris en charge par la Communauté de communes,
- **Autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir, ou tout autre document et entreprendre toute démarche relative à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu

De sa transmission en Sous-Préfecture

Le 04 février 2025

Pour extrait conforme.
Jennifer LIBAUD
Maire du Givre

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



COMMUNE DU GIVRE

Département
VENDEE
Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE
Canton
MAREUIL-SUR-LAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Le **lundi 03 février 2025 à 18h37**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Jennifer LIBAUD, Maire.

Etaient présents :

Madame Jennifer LIBAUD, Maire du Givre,

Messieurs Steven TRAVERS, Jean-Baptiste PATARIN et madame Liliane PANTEIX adjoints au Maire,

Madame Véronique BAUDAIN, monsieur Serge BLAINEAU, monsieur Sven BRIGUET, monsieur Baudouin CAILLEMER, madame Carole CAPPELLO-FORNET, monsieur André DAGLAND, madame Claudine DENIS, monsieur Sébastien GREFFARD, et madame Monique LAULOM, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Madame Christelle MONTASSIER a donné procuration à madame Jennifer LIBAUD.

Madame Anne POTIER a donné procuration à monsieur Steven TRAVERS.

Absents excusés :

Mesdames Christelle MONTASSIER, Anne POTIER

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Liliane PANTEIX est désignée secrétaire de séance.